

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'entreprise

GROUPE CFB, SAS au capital de 7 500 € - RCS 510 252 505 R.C.S. PERIGUEUX
CFB EPARGNE est une filiale détenue à 100% par GROUPE CFB
Place Nelson Mandela - 24 750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies par notre entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par Antoine ROCCHI pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers clients. Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire et pourront être transmises à nos partenaires dans le cadre du suivi administratif des dossiers de nos clients. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : GROUPE CFB - Place Nelson Mandela - 24 750 BOULAZAC ISLE MANOIRE - Tél. : 05 53 53 10 20 contact@groupecfb.com. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL

Statuts légaux et autorités de tutelle

GROUPE CFB

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 09048291. (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité de **IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier type B niveau 1 DDA. Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

CFB EPARGNE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 14000481. (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes:

- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier type B niveau 1 DDA. Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>
- **CIF (conseiller en investissements financiers)** : susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Cette activité est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.
- **IOBSP (intermédiaire en opération de banque et services de paiements) catégorie Courtier indépendant.** Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

GROUPE CFB et CFB Épargne sont adhérents aux associations professionnelles suivantes :

- Pour ses activités CIF : CNCEF Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Pour ses activités IAS : CNCEF Assurance association par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
- Pour ses activités IOBSP : CNCEF Crédit association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Assurance Responsabilité Civile

Votre conseiller dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code des assurances. Souscrites auprès de Hyalin Sarl, n° de police n°HYAIF16ADLARG

Groupe CFB :

RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	6 000 000 € par sinistre, et 6 000 000 € par Période d'Assurance et par Assuré, garantie pouvant être reconstituée une fois à hauteur de 3 000 000 € par année en cas d'épuisement
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Démarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré
GF IA - Garantie Financière Intermédiaire d'assurance	115 000 € par sinistre, et 115 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré

CFB Epargne :

RCP IA - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire d'Assurance	6 000 000 € par sinistre, et 6 000 000 € par Période d'Assurance et par Assuré, garantie pouvant être reconstituée une fois à hauteur de 3 000 000 € par année en cas d'épuisement
RCP DBF - Responsabilité Civile Professionnelle Démarcheur Bancaire et Financier, y compris conseil ou épargne salariale	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré
RCP IOBSP - Responsabilité Civile Professionnelle Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré
RCP CIF - Responsabilité Civile Professionnelle Conseil en Investissements Financiers	1 000 000 € par sinistre, et 2 000 000 € par Période d'Assurance, et par Assuré

Partenaires

Principaux établissements de crédit, entreprises d'assurance, fournisseurs, compagnies et partenaires immobiliers (promoteurs) :

Partenaires	Nature	Type d'accord	Rémunération
AVIVA, SWISSLIFE, GENERALI, APICI, SURAVENIR, MMA, ...	Compagnie d'assurance	Co - courtage	Commissions
ADEQUITY, EQUITIM, IRBIS, SILEX, FEEFTY, IKAPITAL, KEPLER CHEUVREUX, ...	Sociétés de gestion	Convention	Commissions
GROUPE SOFRACO	Courtier en assurances	Co - courtage	Commissions

La liste complète des compagnies avec lesquels le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande au client.

Mode de facturation et rémunération du professionnel

GROUPE CFB

Intermédiation :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

CFB EPARGNE

Intermédiation :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Honoraires :

Tarif horaire : 150 € HT / heure soit 180 € TTC (tarif horaire minimum. Chaque mission fera l'objet d'une tarification particulière)

Autres tarifs : Forfaitaire en fonction de la mission.

Mode de communication

GROUPE CFB et CFB EPARGNE pourra utiliser tout mode de communication avec son client :
Téléphone, mail, courrier...

A la demande du client un mode de communication pourra être préféré (rendez-vous, mail, courrier...)

Traitement des réclamations

Modalités de saisine de l'entreprise : Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes.

- Par courrier : GROUPE CFB, Place Nelson Mandela, 24 750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
- Tel : 05 53 53 10 20
- Mail : contact@groupecfb.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

- IAS (Intermédiaire en Assurance) : CNPM : 27 Avenue de la Libération 42400 SAINT CHAMOND. Site internet : <https://www.cnpm-mediation.org/>
- CIF (conseiller en investissements financiers) Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 . Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- IOBSP (intermédiaire en opération de banque et services de paiements) CNPM : 27 Avenue de la Libération 42400 SAINT CHAMOND. Site internet : <https://www.cnpm-mediation.org/>

Date et Signature

Rédigé en deux exemplaires dont un a été remis au client le/...../..... à

Le Conseiller

Le(s) client(s)

Nom : Rocchi

Nom :

Prénom : Antoine

Prénom :

Signature :



Signature :